



**Sainte-Anne
de-Bellevue**

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2012
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, James Anderson et Michel Bouassaly.

Le Directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le conseiller Gerry Lavigne est absent.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M^e Caroline Thibault, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-412-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'ouvrir la séance extraordinaire du 19 décembre 2011. Il est 18 h 00

Adoptée à l'unanimité.

12-413-11 Ordre du jour

Il est proposé par James Anderson
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 12-412-11 Ouverture de la séance
12-413-11 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Finances

- 12-414-11 Adoption du budget pour l'année 2012
12-415-11 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2012-2013-2014

4. Dépôt de documents

5. Certificats de crédit

6. Levée de la séance

- 12-416-11 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Jean-Claude Provost	S'informe sur le coût de l'eau
Gaétan Provost	Demande pourquoi le budget complet n'est pas disponible
Lucie Larose	Publication au préalable du document explicatif Questions sur les autres revenus de sources locales S'informe concernant l'aménagement, l'urbanisme et le développement

3. FINANCES

12-414-11 Adoption du budget pour l'année 2012

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le budget pour l'année 2012, où sont présentés des revenus de 16 956 646.00 \$ et des dépenses et affectations totalisant 16 956 646.00 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal local pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2012 adopté.

Adoptée à l'unanimité.

12-415-11 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2012-2013-2014
--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2012, 2013 et 2014, dont copie est jointe en annexe « B ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal local pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2012 et du Programme Triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 dont l'original est jointe en annexe « D » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution suivante :

12-414-11

12-415-11

Le 19 décembre 2011

Michael Finnerty
Trésorier

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-416-11 Levée de la séance extraordinaire
--

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Paola L. Hawa

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 08

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

M^e Caroline Thibault, LL.B., OMA
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0122